



GUIDE DE L'INTERNE

2014

Syndicat des Internes en Médecine Générale d'Angers – IMGA
122 rue du Château d'Orgemont – 49000 Angers
www.imga.fr – imga@imga.fr – 06.79.91.98.16

EDITORIAL

Bienvenue à tous,

Première rencontre à Angers, dans quelques jours vous commencerez votre internat dans des lieux nouveaux pour la plupart d'entre vous.

Pour vous aider, nous vous proposons ce « Guide de l'Interne » afin de répondre aux questions que vous vous posez, les lieux de stage proposés, la maquette, le DES de Médecine Générale mais aussi vos droits et la législation concernant le statut de l'interne. Il vous servira dès à présent et pourra aussi vous être utile tout au long du troisième cycle.

L'IMGA est présent pour vous représenter et vous soutenir au sein des institutions locales, régionales et nationales. N'hésitez pas à nous faire part de vos soucis mais aussi de vos souhaits, c'est en communiquant que nos actions seront les plus pertinentes.

Nos réunions se déroulent une fois par mois, vous pouvez y assister afin de découvrir le travail réalisé, nos projets et pourquoi pas nous rejoindre en tant que membre actif ou membre du bureau !

Ajoutez mon contact facebook « **Prez Imga** » pour être au courant des actualités de ton syndicat !

A très bientôt ! Bonne journée.

Vincent Gourd,
Président de l'IMGA



SOMMAIRE

Présentation de la Médecine Générale sur Angers	p. 4
Structures locales	p. 5
Structures associées	p. 6
Dossiers de l'IMGA	p. 8
Avantages des adhérents.....	p. 9
IMGA Sport.....	p. 10
CESP – Référent installation.....	p. 11
Disponibilité – Surnombre.....	p. 12
Grossesse	p. 14
Garde – Repos de sécurité – Salaires.....	p. 17
Actualités financières.....	p. 18
Prévention du burn-out.....	p. 19
Devoirs de l'interne.....	p. 21
Informations supplémentaires.....	p. 22
Carte géographique des terrains de stage hospitaliers.....	p. 24
 <u>Maine-et-Loire</u>	
Centre Hospitalier Universitaire d'Angers.....	p. 25
Centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelle Les Capucins (C3RF).....	p. 26
Institut de Cancérologie de l'Ouest – Site Paul Papin.....	p. 27
Centre de santé mentale angevin (CESAME)	p. 28
Centre de soins de suite St Claude.....	p. 29
Centre Hospitalier de Cholet.....	p. 30
Centre Hospitalier de Saumur.....	p. 32
 <u>Sarthe</u>	
Centre Hospitalier du Mans.....	p. 33
Centre Hospitalier Sarthe et Loir (PSSL)	p. 34
Centre de médecine physique et de réadaptation de l'Arche.....	p. 35
Centre de soins de suite et de réadaptation François Gallouedec.....	p. 36
 <u>Mayenne</u>	
Centre Hospitalier de Laval.....	p. 37
Centre Hospitalier du Haut-Anjou (Château-Gontier).....	p. 39
Centre Hospitalier du Nord Mayenne (Mayenne).....	p. 40
 Autres terrains de stages « hospitaliers ».....	
Stages ambulatoires.....	p. 41
Adresses et coordonnées utiles.....	p. 42
Bureau de l'IMGA.....	p. 44
	p. 46

PRESENTATION DE LA MEDECINE GENERALE SUR ANGERS

Comme vous le savez probablement déjà, la formation pendant l'internat de Médecine Générale passe par six stages d'un semestre accompagnés d'une formation théorique. Notre DES se fait donc en 3 ans.

Votre formation théorique est organisée par le Département de Médecine Générale d'Angers, partie intégrante de la Faculté de Médecine d'Angers.

La formation comprend neuf cours sur les 3 ans du DES (module A), plus ceux pendant les stages ambulatoires (module B en stage ambulatoire de niveau 1 et module C en SASPAS).

L'interne est rattaché à un tuteur - médecin généraliste, dans le but de l'accompagner et suivre les acquisitions des compétences requises pour un futur généraliste.

Votre formation pratique est assurée au fil des stages hospitaliers et dans les cabinets libéraux. Elle doit répondre aux exigences légales et comprendre :

1° Deux semestres obligatoires dans des lieux de stage hospitaliers agréés au titre de la discipline médecine générale :

- Un au titre de la médecine d'adultes : médecine générale, médecine interne, médecine polyvalente, gériatrie ;

- Un au titre de la médecine d'urgence.

2° Deux semestres dans un lieu de stage agréé au titre de la discipline médecine générale :

- Un semestre au titre de la pédiatrie et/ou de la gynécologie ;

- Un semestre libre.

3° Un semestre auprès d'un médecin généraliste, praticien agréé-maître de stage.

4° Un semestre, selon le projet professionnel de l'interne de médecine générale, effectué en dernière année d'internat, soit en médecine générale ambulatoire (sous la forme d'un stage autonome en soins primaires ambulatoires supervisé), soit dans une structure médicale agréée dans le cadre d'un projet personnel validé par le coordonnateur de médecine générale.

A noter que sur Angers, le stage Mère-Enfant peut se faire en ambulatoire, auprès de médecins généralistes agréés maîtres de stage dès le quatrième semestre après avoir validé le stage ambulatoire de niveau 1 chez le praticien.

Nous avons également comme projet de développer des stages hospitaliers mère-enfant, 3 mois de gynécologie et 3 mois de pédiatrie, si possible pour l'été 2015.

STRUCTURES LOCALES

Le Département de Médecine Générale d'Angers

Le « DMG » vérifie la qualité de formation des futurs généralistes, organise les journées de formation théorique et valide le troisième cycle des internes.

Le directeur du Département est le Pr François GARNIER, le coordonnateur local du DES de Médecine Générale est le Pr Jean François HUEZ.

La secrétaire, Mme Julie LOISON est joignable au 02.41.73.58.10 (absente le mercredi).

Pour le 3^{ème} cycle concernant l'enseignement, le tutorat et les thèses d'exercice, Mme Marie-Andrée MILANI au 02.41.73.59.43.

L'adresse du site du DMG est www.med.univ-angers.fr/mg/

Syndicat des Internes en Médecine Générale d'Angers (IMGA)

L'**IMGA**, syndicat succédant en 2006 à l'association ARMA créée en 1997, est formé par et pour les Internes en Médecine Générale de la subdivision d'Angers.

L'**IMGA** représente et défend les internes. Il siège avec voix délibératives aux commissions d'agrément des stages, d'évaluation des besoins et de répartition des postes, participe à l'évolution de notre formation en relation avec le DMG. Notre syndicat œuvre pour que chaque interne puisse réaliser sa maquette dans de bonnes conditions.

Nous sommes disponibles pour intervenir en cas de besoin (problème sur le lieu de stage, non respect des repos de garde, difficultés à aller aux cours...). Nous devons nous sentir tous concernés par notre formation pour qu'elle puisse être la meilleure possible!

Pour tous renseignements supplémentaires, rendez-vous sur notre site Internet : www.imga.fr. Vous pouvez nous joindre par courriel à imga@imga.fr ou téléphone 06.79.91.98.16

N'hésitez pas à venir participer à nos réunions riches en débats qui ont lieu une fois par mois au siège du Conseil de l'Ordre des Médecins de Maine et Loire.

L'**IMGA** adhère, comme 22 autres structures locales, à l'ISNAR-IMG (InterSyndicale Nationale Autonome Représentative des Internes de Médecine Générale) qui vous représente au niveau national.

STRUCTURES ASSOCIEES

L'ISNAR-IMG (Président actuel : Pierre-Antoine MOINARD, interne à Rennes)

L'ISNAR-IMG fédère 25 structures locales (sur 26 villes facultaires) et est le seul syndicat représentatif des internes de Médecine Générale. Elle donne une force nationale aux structures locales comme l'IMGA.

Elle s'appuie sur deux assemblées :

- le conseil d'administration (CA) : organe décisionnel qui se réunit 4 fois par an, avec 2 administrateurs par ville faisant remonter les problématiques locales et définissant la ligne politique de l'ISNAR-IMG ;
- le bureau national (BN) : organe exécutif, il est une émanation du conseil d'administration, réélu à chaque CA, il comprend une délégation permanente de 7 membres et des chargés de mission.

Elle a pour rôle d'informer les internes, de les représenter et de les défendre. Elle est en relation permanente avec le Ministère des Affaires sociales et de la Santé et le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, par exemple. Elle travaille à partir des situations locales pour faire évoluer les choses au niveau national et ainsi permettre des avancées au niveau local.

Pour plus d'informations : www.isnar-img.com

Le SYRSAM (Présidente actuelle : Charlotte VIRY)

Le SYndicat des Remplaçants de Sarthe, Anjou et Mayenne est né en mai 2008 et a pour missions :

- de représenter, en Médecine Générale, les remplaçants, assistants libéraux, collaborateurs libéraux, chefs de clinique et jeunes installés ;
- de les informer et leur permettre de continuer à se former ;
- de les conseiller ;
- de favoriser leur intégration et leur exercice professionnel ;
- de défendre leurs intérêts ;
- de leur proposer des produits et services utiles à notre exercice en prenant en compte leurs spécificités ;
- d'améliorer les liens entre les jeunes médecins mais aussi entre les générations.

Les projets en cours et à venir :

- formation : séminaire sur le remplacement et l'installation ;
- soirée sur les pôles et maisons de santé avec Me Martine DUBUS ;
- création d'un site Internet d'informations pour les remplaçants et jeunes installés (offres de remplacement, de collaboration) ;

- une représentation avec, comme support national, l'adhésion à ReAGJIR (Regroupement Autonome des Généralistes Jeunes Installés et Remplaçants).

OBJECTIFS DE L'IMGA

- **Amélioration pédagogique de certains terrains de stage** et création de nouveaux, notamment en ambulatoire pour le pôle Mère-Enfant. Recueils des difficultés des internes en stages et action sur le terrain, auprès des services en cause.
- **Représenter les internes angevins** auprès du DMG (Département de Médecine Générale), de l'ISNAR-IMG (notre syndicat national) et de l'ARS (Agence Régionale de Santé).
- **Permettre aux internes de se retrouver en dehors de l'hôpital**, notamment lors du week-end d'intégration et d'activités sportives, organisés par notre chargé de mission IMGA évènements.
- Organisation de soirées de formation pratique type **FMC** (Formation Médicale Continue).
- Suivi de l'**actualité nationale** : développement de la Filière Universitaire de Médecine Générale, notamment sur Angers, amélioration des conditions de travail des internes, participation aux conseils d'administration de l'ISNAR-IMG, réforme du 3^{ème} cycle, diminution du temps de travail.

AVANTAGES DES ADHERENTS

L'adhésion annuelle à l'IMGA est de 60 euros, déductible d'impôts et permet de profiter de nombreux avantages :

- Abonnement gratuit aux revues suivantes : La Revue du Praticien Médecine Générale (la première année), Le Concours Médical (la troisième année), L'Antidote (revue de l'ISNAR-IMG).
- Responsabilité Civile Professionnelle (indispensable pour votre internat) gratuite pour un an, via notre partenaire GPM.
- Prise en charge des frais de transport concernant votre participation au Congrès des Internes en Médecine Générale organisé par l'ISNAR-IMG (à Brest en janvier 2014).
- Accès gratuit aux soirées « FMC »
- Participation aux évènements organisés durant l'année par IMGA Evènements.
- Obtention d'un caducée nominatif gratuit.
- Et surtout : soutenir une structure qui vous défend et vous représente tout au long de votre internat.

IMGA EVENEMENTS

Nous vous proposons plusieurs activités sportives afin de pouvoir vous retrouver en dehors de vos stages et de décompresser au maximum !

Quoi de mieux que le sport pour faire des rencontres au sein de votre promo ?

Tous les niveaux sportifs seront les bienvenus. Seules votre motivation et votre bonne humeur vous seront réclamées !

Voici ce que l'IMGA Sport vous propose :

- Course à pied
- Tournois de soccer five
- Lasergame
- Paintball
- Karting
- Evènements sportifs

Nous avons également pour projet d'organiser des soirées œnologie et un gala en 2015 !
Notre deuxième WEI se tiendra en octobre 2015 !

N'hésitez pas à nous faire part de vos idées et de vos envies !

En adhérent à l'IMGA vous pourrez bénéficier d'avantages lors de vos participations. Vous en serez informés préalablement.

Rejoignez notre page Facebook **IMGA Evènements**

CONTRAT D'ENGAGEMENT DE SERVICE PUBLIC (CESP) – REFERENT INSTALLATION

Contrat d'Engagement de Service Public (CESP)

Les internes ont la possibilité de signer un Contrat d'Engagement de Service Public (CESP) dans le cadre de la loi HPST.

Il s'agit d'un contrat par lequel l'étudiant s'engage à **s'installer dans une zone dite sous-dotée**, à tarif conventionnel (= secteur 1) durant une période au moins équivalente à celle pendant laquelle il aura perçu la bourse, avec un minimum de deux ans.

Le signataire d'un CESP bénéficie d'une **bourse mensuelle de 1200 euros brut** jusqu'à la fin de ses études.

Ce contrat lie le signataire avec l'ARS de sa subdivision qui va l'accompagner dans la mise en place de son projet professionnel afin de lui proposer différents lieux d'installation y correspondant.

Pour plus de détails, vous pouvez vous référer au Décret n° 2010-735 du 29 juin 2010 ou sur le site www.sante.gouv.fr/le-contrat-d-engagement-de-service-public-cesp.html

Pour des informations pratiques vous pouvez vous adresser à l'ARS auprès de Mme Florence SAVARY ou M. Sébastien PLU (coordonnées p. 44)

Référent installation

Parmi les 12 engagements prévus dans le « Pacte territoire-santé » lancé par la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé le 13 décembre 2012, figurait la nomination d'un référent installation.

Ils ont notamment pour mission d'accompagner et orienter les étudiants, internes et jeunes professionnels de santé désirant s'installer à titre libéral dans la région.

M. Florent POUGET (coordonnées p. 44) a été nommé référent installation Pays-de-la-Loire le 1^{er} février 2013.

N'hésitez pas à aller découvrir **le site de la PAPS** ([Plates-formes d'Appui aux Professionnels de Santé](#)) de notre région.

Il a pour objectifs d'informer et de faciliter **l'orientation des professionnels de santé**, en exercice ou en formation, sur les services proposés par les différents acteurs et de les accompagner aux différents moments clés de leur carrière.

DISPONIBILITE – SURNOMBRE

Demande de disponibilité

En troisième cycle des études médicales, un interne peut demander une mise en disponibilité. Celle-ci consiste en une absence de prise des fonctions de soins en stage pendant un semestre, voire un an, renouvelable une fois. Les termes réglementant la mise en disponibilité sont contenus dans l'article R6153-26 du Code de la Santé Publique.

Quatre catégories de disponibilité sont distinguées :

- pour accident ou maladie grave du conjoint ou de l'enfant ;
- pour projet d'étude ou de recherche présentant un intérêt général ;
- dans le cadre d'un stage de formation ou de perfectionnement ;
- pour convenances personnelles.

La première étape est de formuler la demande dans un délai minimum de **deux mois** avant le début du stage, auprès de la **Direction des Affaires Médicales du CHU** à l'intention de Mme Loriane AYOUB.

Si la demande est acceptée, il faudra en informer :

- l'**ARS** à l'intention de Mme Florence SAVARY ;
- la **Scolarité de la Faculté** à l'intention de Mme Julie LOISON ;
- le **Département de Médecine Générale** ;
- le Président de l'**IMGA**.

A noter qu'un interne en disponibilité n'est pas rémunéré, mais qu'il existe des possibilités de bourse pour les projets de recherche.

Par ailleurs, dans le cadre d'une disponibilité pour convenance personnelle, l'interne ne peut pas prétendre exercer une activité de soins dans un établissement hospitalier public accueillant habituellement des internes, y compris sous la forme de gardes. Une disponibilité pour convenance personnelle ne peut être accordée qu'après un an de fonctions effectives de l'interne, contre six mois de fonctions effectives dans les cas 2 et 3.

A l'issue de la période de disponibilité, l'interne réintègre la procédure de choix de stages selon la durée de sa disponibilité :

- si le retard est de 6 mois, rien ne change, le classement reste le même dans la promotion d'origine, malgré un semestre validé de moins ;
- si le retard pris est d'un an d'affilée, l'interne est reclassé dans la promotion inférieure au prorata de son rang d'origine ;
- si le retard est pris en deux fois 6 mois, la première fois s'applique la première situation (pas de changement de classement), et la deuxième fois s'applique la deuxième situation, c'est-à-dire reclassement au prorata dans la promotion inférieure.

Demande de surnombre

Les internes en état de grossesse médicalement constaté peuvent demander à effectuer un stage en surnombre. Une déclaration de grossesse pourra vous être demandée. A Angers, l'état de maternité peut également être pris en compte.

Il en existe deux types (Décret 2010-700 du 25 juin 2010) :

- le **surnombre validant** pour lequel l'interne choisira un stage en surnombre selon son rang de classement et si elle occupe ses fonctions plus de 4 mois, son stage sera validé. Les congés annuels, de formation universitaire et congés exceptionnels (décès d'un proche...) sont à comptabiliser dans le temps effectif de stage.
- le **surnombre non validant** où l'interne choisit indépendamment de son rang de classement et son stage ne pourra être validé quelle que soit sa durée. Il faut qu'elle en fasse préalablement la demande auprès du chef de service.

Pour pouvoir obtenir ce surnombre, l'interne devra faire parvenir sa demande à différents interlocuteurs et cela dans un délai de **deux mois** au plus tard avant le début du stage.

La demande devra être adressée :

- à l'**ARS** : à l'intention de Mme Florence SAVARY ;
- au **chef de service** du stage désiré ;
- à la **Direction des Affaires Médicales** de l'établissement concerné ;
- à la **Scolarité de la faculté** : à l'intention de Mme Julie GAULTIER ;
- au **Département de Médecine Générale** ;
- au bureau de l'**IMGA**.

A noter que les stages en surnombre sont rémunérés comme un stage habituel et que les internes participent aux gardes et astreintes jusqu'à trois mois de grossesse, au delà de ce terme elles sont facultatives.

A l'issue de la période de surnombre, l'interne réintègre la procédure de choix de stages selon les mêmes conditions que pour les disponibilités.

GROSSESSE**Congé maternité, d'adoption ou de paternité**

Par décret, « l'interne bénéficie d'un congé de maternité, d'adoption ou de paternité d'une durée égale à celle prévue par la législation de la sécurité sociale. Est garanti, pendant ce congé, le maintien de la rémunération ». Celle-ci est assurée par la sécurité sociale.

Congé maternité et d'adoption

	Ante-partum	Post-partum	Total
Grossesse simple	6 semaines	10 semaines	16 semaines
Jumeaux	12 ou 16 semaines	22 ou 18 semaines	34 semaines
Triplés et plus	24 semaines	22 semaines	46 semaines

	Ante-partum	Post-partum	Total
Premier et deuxième enfants	6 semaines	10 semaines	16 semaines
A partir du troisième enfant	8 ou 10 semaines	18 ou 16 semaines	26 semaines

La durée totale du congé maternité n'est pas réduite si l'accouchement a lieu avant la date prévue.

Ce congé maternité de 16 semaines est un droit, non une obligation. D'après le Code du Travail, ce qui est obligatoire c'est un congé maternité de 8 semaines au total, dont 2 semaines prénatales et 6 post-natales.

Congé paternité

	Post-partum
Grossesse simple	11 jours +3j
Grossesse multiple	18 jours +3j

La durée du congé paternité est de 11 jours consécutifs donc y compris les samedis, dimanches et jours fériés. Le père peut, s'il le souhaite, prendre un congé paternité d'une durée inférieure à 11 jours. Le congé paternité n'est pas fractionnable.

Le congé paternité s'ajoute aux 3 jours d'absence autorisée accordés par l'employeur pour une naissance (article L.226-1 du Code du Travail). Il peut être pris immédiatement après ces 3 jours, ou séparément, mais il doit débuter dans les 4 mois qui suivent la naissance de l'enfant.

Le père doit en informer son employeur un mois avant le début de son congé paternité.

Validation des stages

Votre stage doit comporter au moins **quatre mois de fonctions** pour être validé, congés annuels **non** compris.

A noter que quatre mois, c'est quatre mois de date à date. Par exemple, du 2 mai au 1^{er} septembre inclus. Sans se soucier du nombre de jours par mois.

La date présumée d'accouchement détermine les dates présumées de congé maternité qui elles-mêmes déterminent beaucoup de choses...

Départ en cours de semestre :

- si la durée prévisible de votre stage est de **moins de 4 mois** à compter de la date de prise de fonctions (2 mai ou 2 novembre), vous devez choisir un poste en **surnombre non validant ou demander une mise en disponibilité.**
- si la durée prévisible de votre stage est de **4 mois ou plus**, vous participez normalement aux choix de stages et votre stage pourra être validé, à noter que dans cette situation vous pouvez bénéficier d'un surnombre validant.

Retour en cours de semestre :

- si la durée prévisible de votre stage est de **4 mois ou plus** (c'est-à-dire que vous reprenez vos fonctions **moins de deux mois** après le début du semestre), vous participez normalement aux choix de stages et **votre semestre pourra être validé.** A noter que dans ce cas également vous pouvez bénéficier d'un surnombre validant.
- si la durée prévisible de votre stage est de **moins de 4 mois** (c'est-à-dire que vous reprenez vos fonctions **plus de deux mois** après le début du semestre), vous ne pouvez pas participer au choix de stages. Vous ne validerez pas de stage. Vous pouvez prétendre à une disponibilité ou un surnombre non validant

Surnombres

L'interne enceinte peut demander un surnombre validant ou non validant selon sa situation (cf. supra).

Conditions pour les indemnités

Pour acquérir des droits aux indemnités, il faut :

- être inscrite en tant qu'assurée sociale depuis au moins dix mois à la date présumée de l'accouchement ;
- soit avoir cotisé sur un salaire égal à 1015 fois la valeur du SMIC horaire pendant les six mois précédant la date de début du congé maternité ou du début de grossesse, soit réunir 200 heures de salariat ou assimilé dans les trois mois civils ou 90 jours précédant l'une ou l'autre date.

Si vous n'avez pas pu aller en stage pendant une de ces périodes, vous pouvez quand même acquérir des droits en faisant par exemple des gardes, mais alors vos indemnités seront calculées sur la base des revenus concernés.

Congés

Il n'y a pas de report des jours de congés annuels d'une année sur l'autre. L'interne a droit à 30 jours ouvrables pour chaque période de un an de début novembre à fin octobre. Si vous ne les prenez pas en totalité avant votre congé maternité et si vous revenez de congé maternité après fin octobre, vous ne pourrez plus les prendre. La durée des congés annuels pouvant être pris en une seule fois ne peut excéder 24 jours ouvrables.

Gardes

L'interne enceinte est dispensée de faire des gardes de nuit à partir du début du 3^{ème} mois de grossesse.

Que faire lorsque vous apprenez votre grossesse ?

Se poser les bonnes questions

Si c'était possible, voudriez-vous valider votre stage (on parle du ou des stages amputés par le congé maternité) ?

Informez et renseignez-vous auprès de l'IMGA

Nous nous tenons prêts à vous aider et discuter pour vous expliquer les subtilités des congés maternité...

Informez le CHU et l'ARS

Informez les Affaires médicales du CHU et l'ARS de votre changement de situation, ce qui implique l'envoi des pièces justificatives : certificat médical de grossesse qui doit comporter le terme.

Informez le Service du Personnel Médical de votre établissement

Notamment pour avoir le droit de ne pas prendre de garde à partir du 3^{ème} mois de grossesse.

Informez la Sécurité sociale

C'est elle qui va payer les indemnités du congé maternité.

Prévoir les modes de garde de l'enfant

Demandez une place en crèche le plus tôt possible et dans le maximum de structures existantes : crèches de l'hôpital, crèches de la ville, crèches parentales...

GARDES – REPOS DE SECURITE – SALAIRES

« Le service de garde normal comprend une garde de nuit par semaine et un dimanche ou jour férié par mois » (arrêté du 10 septembre 2002). Ce qui ne veut pas dire que vous n'en ferez pas plus mais le nombre de gardes doit, bien sûr, rester raisonnable !

Les femmes enceintes sont dispensées de gardes à partir du 3^{ème} mois.

Le tableau de gardes peut être assuré uniquement par des internes lorsque au moins 5 internes y figurent régulièrement ; dans le cas contraire le tableau de gardes doit être complété par un ou plusieurs seniors.

Une garde est payée 119,02 euros brut, et une demi-garde 59,51 euros brut (arrêté du 12 juillet 2010).

Au delà du service normal (cf. supra) l'indemnisation se doit d'être majorée à 130,02 euros brut pour les gardes et 65,01 euros brut pour les demi-gardes.

« L'interne bénéficie d'un repos de sécurité à l'issue de chaque garde de nuit. Le temps consacré au repos de sécurité ne peut donner lieu à l'accomplissement des obligations de service hospitalières, ambulatoires ou universitaires ». Article R6153-2 du Code de la Santé Publique.

Toute présence dans le service pendant un repos de sécurité engage votre responsabilité !

Vous pourrez trouver les textes officiels sur Légifrance.

Montants bruts annuels de la rémunération (au 11 Octobre 2010)	
internes de 3 ^{ème} année	25 348,46 euros
internes de 2 ^{ème} année	18 273,81 euros
internes de 1 ^{ère} année	16 506,09 euros
+ indemnité brut mensuel de sujétions particulières	371,23
+ indemnités annuelles compensatrices d'avantages en nature :	
majoration pour ceux qui sont non logés et non nourris	998,62
majoration pour ceux qui sont non logés mais nourris	332,32
majoration pour ceux qui sont non nourris mais logés	666,29

Annexe VIII de l'arrêté du 12 juillet 2010

ACTUALITES FINANCIERES

Le 14 novembre 2012 a été créé le groupe de travail sur les « **Conditions de Travail des étudiants, internes et assistants** ».

Des mesures financières vont être prévues prochainement :

La prime de responsabilité étendue au SASPAS

Les internes en stage SASPAS recevront une prime dite de « responsabilité » d'une valeur de **125 euros** par mois pendant les 6 mois de leur stage. Par cette prime, le gouvernement reconnaît le travail effectué par les internes de médecine générale.

Un forfait d'aides au transport pour les stages ambulatoires

Une indemnité va être créée pour chaque stage ambulatoire afin de compenser, en partie, les pertes induites par les frais de transport ou de logement lors de ces stages. Cette indemnité s'élèvera à **130 euros** par mois. **Elle sera accessible aux externes comme aux internes pour tous leurs stages ambulatoires.** Par contre, elle ne sera sans doute pas cumulable avec les aides locales qui existent parfois dans vos régions. Il vous faudra donc **choisir l'aide la plus intéressante.** Les modalités exactes de mise en place restent encore à définir.

La revalorisation de l'indemnité de sujétion et des gardes

Initialement, les gardes devaient être revalorisées à hauteur de 4% à partir du mois de mai et l'indemnité de sujétion réévaluée pour la rentrée de novembre 2013. D'un commun accord, il a été décidé de réunir les fonds débloqués pour ces deux revalorisations et de les concentrer sur l'indemnité de sujétion. Pour rappel, l'indemnité de sujétion est versée aux internes de 1^{ère} et de 2^{ème} année, sa valeur actuelle est de 371,23 euros par mois. A partir du mois de **novembre 2013**, elle sera **augmentée de 59 euros.**

NB : Les chiffres indiqués sont des montants brut.

PREVENTION DU BURN-OUT

Reconnaître le burn-out.

Les signes cliniques :

- somatiques : fatigue permanente, céphalées, troubles gastro-intestinaux ;
- psychiques : l'épuisement mental avec anxiété, stress, dépression, baisse de l'estime de soi, le sentiment de ne pas pouvoir assurer ;
- perturbations cognitives : troubles de l'attention, de la mémoire, de la vigilance ;
- comportementaux : irritabilité, exaspération, défaillance du contrôle de soi, labilité émotionnelle, hypersensibilité ;
- perte d'une « libido professionnelle » : désintérêt, démotivation sont parfois compensés par une hyperactivité, un hyperinvestissement de lutte et de déni.

Il serait réducteur de borner cette définition à ces seuls symptômes. Les facultés d'ajustement et d'adaptation suffisantes au début finissent par être dépassées et induisent des réactions défensives, ainsi que la mise en place d'attitudes négatives (refus, pessimisme, rigidité, intolérance ou toute puissance).

Un test standardisé est reconnu pour évaluer le niveau de « Burn-out » d'un soignant : Le Maslach Burn Out Inventory (MBI).

Réagir face au diagnostic de burn-out.

Comme pour toute maladie, il est préférable de faire de la prévention primaire et de traiter le problème avant qu'il n'arrive. Il est donc important de lever le tabou du « Burn-out » pour en discuter en amont avec ses co-internes, ne pas attendre l'écrasement pour en parler. Restons vigilants aux signes d'alarmes physiques et psychologiques, aux actes manqués. La triade fatigue+démotivation+difficultés matérielles paraissant ingérables doit conduire à demander un avis médical.

De même, malgré toute l'attention de l'IMGA, des conditions de travail dégradées peuvent induire un épuisement du soignant. N'hésitez pas à nous signaler tous les problèmes que vous rencontrez en stage, nous avons les moyens d'agir !!!

Une fois le diagnostic de « Burn-out » posé, il est important de ne pas en rester là. La première des choses à faire est sans doute d'en parler autour de soi.

Notre partenaire Groupe Pasteur Mutualité propose un site qui permet aux professionnels de santé de s'informer sur le burn out, d'évaluer leur niveau d'épuisement professionnel et de prendre connaissance des dispositifs d'accompagnement mis à leur disposition.

www.souffrancedusoignant.fr

Pour être mis en relation avec un médecin consultant : 01.40.54.53.77 (de 9h à 18h) ou consultationprevention@gpm.fr

Il existe d'autres plateformes d'aide psychologique réservées aux médecins, accessibles 24h/24 et 7j/7, comme l'Association d'Aide Professionnelle aux Médecins Libéraux : **0826.004.580** (0,15€/min).

La vie hors médecine prend tout son sens dans la lutte contre l'épuisement professionnel. Il faut savoir s'évader du quotidien et élargir ses centres d'intérêts. Il est aussi nécessaire de rompre l'isolement, par exemple en assistant à des FMC (qui permettent d'échanger en conviviale confraternité), à des groupes de paroles de type Balint...

Maslach Burn Out Inventory (MBI)

- 0 : jamais
- 1 : quelques fois par années au moins
- 2 : une fois par mois au moins
- 3 : quelques fois par mois
- 4 : une fois par semaine
- 5 : quelques fois par semaine
- 6 : chaque jour

Item	Fréquence						
	0	1	2	3	4	5	6
1. Je me sens émotionnellement vidé par mon travail	0	1	2	3	4	5	6
2. Je me sens à bout à la fin de ma journée de travail	0	1	2	3	4	5	6
3. Je me sens fatigué lorsque je me lève le matin et que j'ai à affronter une autre journée de travail	0	1	2	3	4	5	6
4. Je peux comprendre facilement ce que mes patients ressentent	0	1	2	3	4	5	6
5. Je sens que je m'occupe de certains patients de façon impersonnelle, comme s'ils étaient des objets	0	1	2	3	4	5	6
6. Travailler avec des gens tout au long de la journée me demande beaucoup d'effort	0	1	2	3	4	5	6
7. Je m'occupe très efficacement des problèmes de mes patients	0	1	2	3	4	5	6
8. Je sens que je craque à cause de mon travail	0	1	2	3	4	5	6
9. J'ai l'impression, à travers mon travail, d'avoir une influence positive sur les gens	0	1	2	3	4	5	6
10. Je suis devenu plus insensible aux gens depuis que j'ai ce travail	0	1	2	3	4	5	6
11. Je crains que ce travail ne m'endurcisse émotionnellement	0	1	2	3	4	5	6
12. Je me sens plein d'énergie	0	1	2	3	4	5	6
13. Je me sens frustré par mon travail	0	1	2	3	4	5	6
14. Je sens que je travaille « trop dur » dans mon travail	0	1	2	3	4	5	6
15. Je ne me soucie pas vraiment de ce qui arrive à certains de mes patients	0	1	2	3	4	5	6
16. Travailler en contact direct avec les gens me stresse trop	0	1	2	3	4	5	6
17. J'arrive facilement à créer une atmosphère détendue avec mes patients	0	1	2	3	4	5	6
18. Je me sens ragaillardisé lorsque dans mon travail j'ai été proche de mes patients	0	1	2	3	4	5	6
19. J'ai accompli beaucoup de choses qui en valent la peine dans ce travail	0	1	2	3	4	5	6
20. Je me sens au bout du rouleau	0	1	2	3	4	5	6
21. Dans mon travail, je traite les problèmes émotionnels très calmement	0	1	2	3	4	5	6
22. J'ai l'impression que mes patients me rendent responsable de certains de leurs problèmes	0	1	2	3	4	5	6

Epuisement émotionnel (Questions 1 2 3 6 8 13 14 16 20)

Score <17 = bas ; Score 18-29 = modéré ; Score >30 = élevé

Dépersonnalisation (Questions 5 10 11 15 22)

Score <5 = bas ; Score 6-11 = modéré ; Score >12 = élevé

Accomplissement personnel (Questions 4 7 9 12 17 18 19 21)

Score >40 = bas ; Score 34-39 = modéré ; Score <36 = élevé

NB : Il existe des applications sur Internet, qui calculent automatiquement le score de risque de Burn-Out.

DEVOIRS DE L'INTERNE

Fonctions de l'interne

Le statut des internes, modifié par le Décret n°2011-954 du 10 août 2011, stipule que les obligations de service sont de **11 demi-journées dont 2 de formation**.

L'interne a des fonctions de prévention, de diagnostic et de soins, par délégation et sous la responsabilité du praticien dont il relève. Vous pouvez donc établir des ordonnances, avec en tête d'un praticien seulement.

Concernant les certificats, l'interne agissant par délégation et sous la responsabilité du praticien dont il relève, il existe une délégation de signature pour certaines prescriptions et certains documents ayant des conséquences juridiques. Celle-ci s'applique à tous les certificats, sauf ceux de décès, d'hospitalisation sous contrainte et d'expertise qui compte tenu de leur importance et de la gravité de leurs effets ne peuvent en faire l'objet.

Responsabilité professionnelle

Il est primordial et obligatoire que vous souscriviez une assurance de Responsabilité Civile Professionnelle dès le début de votre internat. Vous pourrez en bénéficier automatiquement et gratuitement en adhérant à l'IMGA.

Néanmoins, veillez à ne pas souscrire une RCP auprès de deux assurances différentes, en effet celles-ci peuvent ne pas vous assurer en cas de recours.

Congés

Le nombre de congés annuels est de 30 jours ouvrables par an, les samedis étant décomptés également. Il n'y a pas de répartition semestrielle dans la réglementation. La durée des congés annuels pouvant être pris en une seule fois ne peut excéder 24 jours ouvrables.

La demande est à adresser aux affaires médicales de l'établissement, sur un imprimé spécifique, visé par le chef de service. Il en est de même pour les stages ambulatoires où les demandes doivent être adressées au CHU avec l'accord du médecin coordinateur du trinôme. Les cours dispensés par la faculté ne nécessitent aucun congé annuel. Pour les congrès, la demande peut se faire en congé exceptionnel pour formation ou responsabilités syndicales en plus des congés annuels.

Quelques congés exceptionnels :

- congé maternité et congé paternité : cf. chapitre « Grossesse »
- mariage : 4 jours ouvrables
- PACS : aucun congé exceptionnel n'est prévu, se référer aux conventions
- décès de son conjoint ou de la personne liée par un PACS, de son enfant : 2 jours
- décès père, mère, beaux-parents, frère, sœur, grands-parents : 1 jour

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Choix et pré-choix

Des pré-choix en ligne sont organisés par l'IMGA à chaque changement de semestre par l'intermédiaire de l'espace membre de notre site. Ce système est un outil très intéressant et performant si chacun y participe en remplissant notamment son évaluation de stage et en étant le plus fiable possible dans les pré-choix.

Chaque interne devra au plus tôt valider sa maquette de DES et cela avant d'organiser la validation d'un DESC éventuel.

A noter que des règles ont été établies par le DMG de la Faculté d'Angers par rapport aux stages ambulatoires :

Stages « Prat »

Tous les stages « Prat » proposés devront être attribués.

Seuls les internes ayant validé au moins un semestre peuvent prétendre au stage « Prat ».

Stages SASPAS

Tous les stages SASPAS proposés devront être attribués.

Seuls les internes ayant validé au moins quatre semestres dont le stage « Prat » peuvent prétendre au stage SASPAS.

Les stages SASPAS non choisis lors des pré-choix seront attribués en remontant à partir des derniers internes satisfaisant aux conditions sus citées, sauf si cela les empêche de terminer leur maquette de DES dans les temps (en 6 semestres) ou de valider les 2 semestres obligatoires de la maquette d'un DESC.

Un interne ne peut pas prétendre refuser un stage SASPAS pour d'autres motifs.

Stages SAFE

Tous les stages SAFE proposés devront être attribués.

Seuls les internes ayant validé au moins trois semestres dont le stage « Prat » et n'ayant pas réalisé un stage validant la Pédiatrie ou la Gynécologie peuvent prétendre au stage SAFE.

Les internes ayant fait un SAFE pourront prétendre à un SASPAS lors des prochains semestres.

DESC

Sur le site de l'IMGA, vous pourrez avoir accès aux différentes données qui concernent les DESC accessibles sur Angers. Vous y trouverez toutes les informations nécessaires : stages validant, coordonnées des responsables, ...

Le guide des DESC est téléchargeable dans la rubrique « Formation » sur la page d'accueil du site.

Il est primordial de penser à la maquette de DESC dès le commencement de l'internat pour choisir les bons stages dès le début. Si vous décidez de vous engager dans un DESC plus tardivement, il faut absolument réadapter sa maquette au plus vite et solliciter les accords pour les bonnes dérogations au plus tôt. Il est indispensable de nous en tenir informé pour que nous « adaptations » la maquette en tenant compte de vos besoins, dans la mesure du possible.

Les dérogations pourront être accordées par le DMG après concertation.

Inter-CHU / DOM-TOM

A partir de la deuxième année du troisième cycle des études médicales et deux semestres validés, un interne a la possibilité de demander à réaliser un stage dans une subdivision autre que celle dans laquelle il a été affecté.

Pour chaque demande d' « inter-CHU », un dossier complet doit être réalisé et adressé dans un délai minimum de 6 mois avant le début du stage à différentes structures. Pour les stages « Outre-mer » qui sont par définition des stages hors subdivision ou « inter-CHU », il existe quelques spécificités.

Les dossiers doivent être envoyés avant le 15 mai pour un stage de novembre à mai et avant le 15 novembre pour un stage de mai à novembre.

Remplacement

Il faut, pour pouvoir remplacer, avoir validé 3 stages dont le stage chez le praticien. Il faudra alors contacter le Conseil de l'Ordre des Médecins (coordonnées p. 45) pour demander une licence de remplacement.

Il est nécessaire de souscrire une RCP adéquate, d'établir un contrat avec le médecin remplacé, de vérifier votre assurance automobile (assurance pro) et de vous déclarer à l'URSSAF.

Fiscalité

Nous vous conseillons vivement d'assister à la FMC que nous organisons sur ce thème et animée par Me Martine DUBUS.

Beaucoup de conseils vous seront donnés sur ce que vous devez savoir pour remplir au mieux votre avis d'imposition.

CARTE GEOGRAPHIQUE DES TERRAINS DE STAGE HOSPITALIERS



Maine-et-Loire

- 1 : Centre Hospitalier Universitaire d'Angers
- 2 : Centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelle Les Capucins (C3RF)
- 3 : Institut de Cancérologie de l'Ouest – Site Paul Papin
- 4 : Centre de santé mentale angevin (CESAME)
- 5 : Centre de soins de suite St Claude
- 6 : Centre Hospitalier de Cholet
- 7 : Centre Hospitalier de Saumur

Sarthe

- 8 : Centre Hospitalier du Mans
- 9 : Centre Hospitalier Sarthe et Loir (PSSL)
- 10 : Centre de médecine physique et de réadaptation de l'Arche
- 11 : Centre de soins de suite et de réadaptation François Gallouedec

Mayenne

- 12 : Centre Hospitalier de Laval
- 13 : Centre Hospitalier du Haut-Anjou (Château-Gontier)
- 14 : Centre Hospitalier du Nord Mayenne (Mayenne)

MAINE-ET-LOIRE – CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'ANGERS

4 rue Larrey
49933 ANGERS Cedex 9

www.chu-angers.fr
02.41.35.36.37

Présentation générale de l'établissement :

Nombre de lits : 1452
Nombre d'agents : 5970
Plateau technique :

- service d'urgence : oui
- imagerie : oui
- laboratoires : oui
- chirurgie : oui
- réanimation : oui

Situation géographique et accessibilité :

- cet établissement est situé à Angers
- possibilité de stationnement : oui

Responsables des internes en médecine générale :

Référent pédagogique :

Référent administratif : Mme Loriane AYOUB (loayoub@chu-angers.fr, 02.41.35.55.21)

Contact administratif : Bureau des Internes (dam@chu-angers.fr, 02.41.35.32.40)

Pièces administratives à fournir en début de stage (constitution de dossier) :

- fiche de renseignements administratifs ;
- copie de la carte d'identité ;
- copie de la carte Vitale ;
- extrait n°3 du casier judiciaire ;
- certificat médical délivré par un médecin des hôpitaux justifiant que vous remplissez les conditions d'aptitude physique et mentale pour l'exercice des fonctions hospitalières ;
- relevé d'identité bancaire ou postale ;
- règlement intérieur signé ;
- demande de carte de professionnel de santé.

Présentation / Formation d'accueil : NR

Fronts de garde ouverts dans l'établissement et internes concernés :

- les IMG en stage aux Urgences pédiatriques effectuent leurs gardes aux Urgences pédiatriques ;
- les IMG en stage aux Urgences adultes, en Gynécologie et à l'UMPU effectuent leurs gardes aux Urgences adultes coté traumatisme (U2) ;
- les IMG en stage dans les services de médecine effectuent leurs gardes aux Urgences adultes coté médecine (U3) et participent au second front de garde côté traumatisme (U2).

Organisation du stage de prise en compte de la souffrance psychique (10 demi-journées) : libre, à organiser par l'interne.

Possibilités de logement sur place :

- logements : 7 chambres de 10m², 2 chambres de 20m², 7 chambres de 25m²
- politique d'attribution des logements : gérée par le Bureau de l'Internat
- coût pour l'interne : NR
- service de restauration : oui

Internat sur place : oui

Participation de l'établissement aux transports des internes : oui. De façon exceptionnelle sur 3 ans en raison de travaux, prise en charge des abonnements à hauteur de 75% dans la limite du plafond (au lieu de 50%).

Pratique de l'établissement en matière de respect (Code de Santé Publique, art. R6153-2) :

- du repos de sécurité après une garde de nuit : appliqué
- de la journée de formation hebdomadaire : appliqué

MAINE-ET-LOIRE – CENTRE DE REEDUCATION ET READAPTATION FONCTIONNELLE LES CAPUCINS

28 rue des Capucins
BP 40329
49103 ANGERS Cedex 02

www.les-capucins-angers.fr/accueil.html
02.41.35.15.15

Présentation générale de l'établissement :

Nombre de lits : 413
Nombre d'agents : 550
Plateau technique :

- service d'urgence : non
- imagerie : non
- laboratoires : non
- chirurgie : non
- réanimation : non

Situation géographique et accessibilité :

- cet établissement est situé à Angers
- possibilité de stationnement : oui

Responsables des internes en médecine générale :

Référent pédagogique :

Référent administratif : Mme Muriel LASSEGUE-VAILLANT

Contact administratif : Service des Ressources Humaines (ressources.humaines@les-capucins-angers.fr, 02.41.35.16.10)

Pièces administratives à fournir en début de stage (constitution de dossier) : NR

Présentation / Formation d'accueil : NR

Fronts de garde ouverts dans l'établissement et internes concernés :

- les IMG en stage au C3RF effectuent des gardes d'établissement

Organisation du stage de prise en compte de la souffrance psychique (10 demi-journées) : NR

Possibilités de logement sur place :

- logements : il n'y a pas de logements sur place
- service de restauration : NR

Internat sur place : non

Participation de l'établissement aux transports des internes : NR

Pratique de l'établissement en matière de respect (Code de Santé Publique, art. R6153-2) :

- du repos de sécurité après une garde de nuit : NR
- de la journée de formation hebdomadaire : NR

MAINE-ET-LOIRE – INSTITUT DE CANCEROLOGIE DE L'OUEST, SITE PAUL PAPIN

2 rue Moll
49933 ANGERS Cedex 9

www.centrepaulpapin.org
02.41.35.27.00

Présentation générale de l'établissement :

Nombre de lits : 107
Nombre d'agents : NR
Plateau technique :

- service d'urgence : non
- imagerie : oui
- laboratoires : oui
- chirurgie : oui
- réanimation : non, mais Unité de Soins Continus (6 lits)

Situation géographique et accessibilité :

- cet établissement est situé à Angers
- possibilité de stationnement : oui

Responsables des internes en médecine générale :

Référent pédagogique : Dr Olivier CAPITAIN (olivier.capitain@ico.unicancer.fr)

Référent administratif : Mme Marilyne BAUM (marilyne.baum@ico.unicancer.fr, 02.41.35.27.29)

Contact administratif :

Pièces administratives à fournir en début de stage (constitution de dossier) :

- attestation d'assurance en Responsabilité Civile Professionnelle

Présentation / Formation d'accueil :

- deux demi-journées d'informations

Fronts de garde ouverts dans l'établissement et internes concernés :

- les IMG en stage au Centre Paul Papin effectuent leurs gardes aux Urgences adultes (côté médecine) du CHU d'Angers

Organisation du stage de prise en compte de la souffrance psychique (10 demi-journées) : intégré au stage (Responsable local = Mme Marie-Armelle ROQUAND)

Possibilités de logement sur place :

- logements : il n'y a pas de logements sur place
- service de restauration : non

Internat sur place : non

Participation de l'établissement aux transports des internes : non

Pratique de l'établissement en matière de respect (Code de Santé Publique, art. R6153-2) :

- du repos de sécurité après une garde de nuit : appliqué
- de la journée de formation hebdomadaire : appliqué

MAINE-ET-LOIRE – CENTRE DE SANTE MENTALE ANGEVIN DE STE GEMMES SUR LOIRE

27 route de Bouchemaine
49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE

www.ch-cesame-angers.fr
02.41.80.79.08

Présentation générale de l'établissement :

Nombre de lits : 326 lits en secteur Adulte et 19 lits en
Pédopsychiatrie
Nombre d'agents : 1275
Plateau technique :

- service d'urgence : non
- imagerie : non
- laboratoires : non
- chirurgie : non
- réanimation : non

Situation géographique et accessibilité :

- distance Angers – Etablissement : 8km
- accessibilité par SNCF : non
- accessibilité par autoroute : non
- accessibilité par route sans péage : durée = 16min
- possibilité de stationnement : oui

Responsables des internes en médecine générale :

Référent pédagogique :

Référent administratif : Mme Karine GILLETTE (drh.affairesmedicales@ch-cesame-angers.fr)

Contact administratif : Mme Anne-Marie DELANNE (anne-marie.delanne@ch-cesame-angers.fr, 02.41.80.78.37)

Pièces administratives à fournir en début de stage (constitution de dossier) :

- copie de la carte d'identité ;
- copie du Livret de famille faisant apparaître les enfants (le cas échéant) ;
- copie de la carte Vitale ;
- photo d'identité ;
- relevé d'identité bancaire ou postale.

Présentation / Formation d'accueil : oui

- présentation de l'établissement par des praticiens hospitaliers

Fronts de garde ouverts dans l'établissement et internes concernés :

- les IMG en stage au CESAME effectuent des gardes d'établissement

Organisation du stage de prise en compte de la souffrance psychique (10 demi-journées) : intégré au stage

Possibilités de logement sur place :

- logements : 3 studios
- politique d'attribution : gérée par le Bureau de l'Internat
- coût pour l'interne : l'interne logé ne perçoit pas l'indemnité de logement et s'acquitte de la taxe d'habitation
- service de restauration : oui

Internat sur place : oui

Participation de l'établissement aux transports des internes : oui

Pratique de l'établissement en matière de respect (Code de Santé Publique, art. R6153-2) :

- du repos de sécurité après une garde de nuit : appliqué
- de la journée de formation hebdomadaire : appliqué

MAINE-ET-LOIRE – CENTRE DE SOINS DE SUITE ST CLAUDE

45 rue de la Foucaudière
49800 TRELAZE

www.villagesante.fr/anciensite/spip.php?rubrique4
02.41.20.55.20

Présentation générale de l'établissement :

Nombre de lits : 75
Nombre d'agents : NR
Plateau technique :

- service d'urgence : dans le Village Santé.
- imagerie : dans le Village Santé
- laboratoires : dans le Village Santé
- chirurgie : dans le Village Santé
- réanimation : non

Situation géographique et accessibilité :

- distance Angers – Etablissement : 5km
- accessibilité par SNCF : non
- accessibilité par autoroute : non
- accessibilité par route sans péage : durée = 15min
- possibilité de stationnement : oui

Responsables des internes en médecine générale :

Référent pédagogique : Dr Bernard CHATAIGNER (bernard.chataigner@mfam49-53.fr, 02.41.20.55.86)

Référent administratif :

Contact administratif :

Pièces administratives à fournir en début de stage (constitution de dossier) : NR

Présentation / Formation d'accueil : oui

- présentation de l'établissement et des 2 types de stage proposés ;
- point du parcours de l'interne ;
- projet pédagogique de l'interne au sein de son stage ;
- organisation entre seniors et internes ;
- découverte du service et du système informatique.

Fronts de garde ouverts dans l'établissement et internes concernés :

- les IMG en stage à la Clinique St Claude effectuent des gardes d'établissement au Département de soins de suite de St Barthélémy d'Anjou ;
- les IMG en stage à la Clinique St Claude effectuent des astreintes au sein de l'établissement.

Organisation du stage de prise en compte de la souffrance psychique (10 demi-journées) : organisé par l'établissement (Responsable local = Mme Céline SABOT, psychologue du service)

Possibilités de logement sur place :

- logements : il n'y a pas de logements sur place
- service de restauration : oui

Internat sur place : non

Participation de l'établissement aux transports des internes : non

Pratique de l'établissement en matière de respect (Code de Santé Publique, art. R6153-2) :

- du repos de sécurité après une garde de nuit : appliqué
- de la journée de formation hebdomadaire : non appliqué

MAINE-ET-LOIRE – CENTRE HOSPITALIER DE CHOLET

1 rue Marengo
49325 CHOLET Cedex

www.ch-cholet.fr
02.41.49.60.00

Présentation générale de l'établissement :

Nombre de lits : 909 lits et places
Nombre d'agents : 1841
Plateau technique :

- service d'urgence : oui
- imagerie : oui
- laboratoires : oui
- chirurgie : oui
- réanimation : oui

Situation géographique et accessibilité :

- distance Angers – Etablissement : 60km
- accessibilité par SNCF : oui (durée = 45min ; prix trajet = 11,10€)
- accessibilité par autoroute : oui (durée = 54min ; péage = 3,80€)
- accessibilité par route sans péage : durée = 1h12
- possibilité de stationnement : NR

Responsables des internes en médecine générale :

Référent pédagogique : Dr Albane GUILLOT

Référent administratif : Mme Karine DAVID (02.41.49.66.97)

Contact administratif : Affaires médicales (affaires.medicales@ch-cholet.fr, 02.41.49.69.62)

Pièces administratives à fournir en début de stage (constitution de dossier) :

- copie de la carte d'identité ;
- copie du Livret de famille faisant apparaître les enfants (le cas échéant) ;
- copie de la carte Vitale ;
- relevé d'identité bancaire ou postale ;
- attestation d'assurance en Responsabilité Civile Professionnelle ;
- copie du relevé de vaccination et sérologies (en deux exemplaires) ;
- certificat médical délivré par un médecin des hôpitaux justifiant que vous remplissez les conditions d'aptitude physique et mentale pour l'exercice des fonctions hospitalières (en deux exemplaires) ;
- attestation de l'employeur du conjoint précisant que ce dernier ne perçoit pas de supplément familial de traitement (le cas échéant).

Présentation / Formation d'accueil : oui

- présentation du service par le Chef de Service concerné ;
- récupération des blouses et attribution des logements ;
- accueil par la Direction, le Président de CME et les Affaires Médicales ;
- présentation du Système d'Information Hospitalier, des logiciels PHARMA et CORA Urgences ;
- informations pratiques sur les gardes + constitution des listes de garde ;
- autres formations à distance de la rentrée : hygiène, Hexagone, Synapse, Trajectoire...

Fronts de garde ouverts dans l'établissement et internes concernés :

- les IMG en stage en Gynécologie effectuent leurs gardes en Gynécologie médicale avec aide opératoire pour les césariennes ;
- les IMG en stage en Cardiologie effectuent leurs gardes en Cardiologie ;
- les IMG en stage en Pédiatrie effectuent leurs gardes en Pédiatrie ;
- les IMG en stage dans les services de médecine effectuent des gardes mixtes (Urgences + Etablissement).

Organisation du stage de prise en compte de la souffrance psychique (10 demi-journées) : organisé par l'établissement (Responsable local = Dr Benoît DAUVER).

Possibilités de logement sur place :

- logements : 18 chambres et studios (+ 3-4 supplémentaires à moyen terme), 1 appartement pour colocation de 3 personnes
- politique d'attribution : gérée par la Direction des Affaires Economiques et Logistiques (poste 6149)
- coût pour l'interne : avantages en nature variables selon type de logement et niveau de rémunération + taxe d'habitation pour les internes logés au 1^{er} janvier + caution de 65 à 200€ selon type de logement

- service de restauration : oui (avantages en nature : 4.55€/repas ou 9.10€/jour)

Internat sur place : oui

Participation de l'établissement aux transports des internes : NR

Pratique de l'établissement en matière de respect (Code de Santé Publique, art. R6153-2) :

- du repos de sécurité après une garde de nuit : appliqué
- de la journée de formation hebdomadaire : NR

MAINE-ET-LOIRE – CENTRE HOSPITALIER DE SAUMUR

Route de Fontevraud
BP 100
49403 SAUMUR Cedex

www.ch-saumur.fr
02.41.53.30.30

Présentation générale de l'établissement :

Nombre de lits : 196
Nombre d'agents : 1000
Plateau technique :

- service d'urgence : oui
- imagerie : oui
- laboratoires : oui
- chirurgie : oui
- réanimation : non mais Unité de Soins Continus

Situation géographique et accessibilité :

- distance Angers – Etablissement : 60km
- accessibilité par SNCF : oui (durée = 21min ; prix trajet = 8,70€)
- accessibilité par autoroute : oui (durée = 50min ; péage = 5,40€)
- accessibilité par route sans péage : durée = 1h09
- possibilité de stationnement : oui

Responsables des internes en médecine générale :

Référent pédagogique : Dr Philippe LELOUP

Référent administratif : M. Pierre BECQUE

Contact administratif : Mme Marie-Paule BIGOT (affaires-medicales@ch-saumur.fr, 02.41.53.32.85)

Pièces administratives à fournir en début de stage (constitution de dossier) :

- copie de la carte d'identité ;
- copie du Livret de famille faisant apparaître les enfants (le cas échéant) ;
- attestation d'assurance en Responsabilité Civile Professionnelle ;
- relevé d'identité bancaire ou postale ;
- copie de votre dernier bulletin de salaire ;
- copie de l'attestation de suivi de formation obligatoire sur les prescriptions de produits sanguins et l'hémovigilance (le cas échéant).

Présentation / Formation d'accueil : oui

Fronts de garde ouverts dans l'établissement et internes concernés :

- les IMG en stage dans les services de médecine et aux urgences effectuent des gardes mixtes (Urgences + Etablissement) ;
- les IMG en stage en Gynécologie effectuent leurs gardes aux Urgences générales ;
- les IMG en stage en Gynécologie peuvent effectuer, sur la base du volontariat, des gardes de Gynécologie-Obstétrique (1 à 2 par mois).

Organisation du stage de prise en compte de la souffrance psychique (10 demi-journées) : organisé par l'établissement (Responsable local = équipe de psychiatrie de Saumur)

Possibilités de logement sur place :

- logements : il n'y a pas de logements sur place
- service de restauration : oui

Internat sur place : non

Participation de l'établissement aux transports des internes : oui

Pratique de l'établissement en matière de respect (Code de Santé Publique, art. R6153-2) :

- du repos de sécurité après une garde de nuit : appliqué
- de la journée de formation hebdomadaire : NR

SARTHE – CENTRE HOSPITALIER DU MANS

194 avenue Rubillard
72037 LE MANS Cedex 9

www.ch-lemans.fr
02.43.43.43.43

Présentation générale de l'établissement :

Nombre de lits : 1712 (répartis sur Le Mans et Allonnes)
Nombre d'agents : 4000 environ (dont 400 médecins)
Plateau technique :

- service d'urgence : oui
- imagerie : oui
- laboratoires : oui
- chirurgie : oui
- réanimation : oui

Situation géographique et accessibilité :

- distance Angers – Etablissement : 94 km
- accessibilité par SNCF : oui (durée = 40min ; prix trajet = 15€)
- accessibilité par autoroute : oui (durée = 1h ; péage = 8.20€)
- accessibilité par route sans péage : durée = 1h45
- possibilité de stationnement : oui

Responsables des internes en médecine générale :

Responsable pédagogique : Dr Emmanuelle DERNIS

Responsable administratif : Mme Adeline GUILLOT (aguillot@ch-lemans.fr, 02.43.43.28.77)

Contact administratif : Mme Elise GACHET (egachet@ch-lemans.fr, 02.43.43.43.43 demander poste 33810)

Pièces administratives à fournir en début de stage (constitution de dossier) :

- fiche de renseignements administratifs ;
- copie de la carte d'identité ;
- copie du Livret de famille faisant apparaître les enfants (le cas échéant) ;
- copie de la carte Vitale ;
- photo d'identité ;
- relevé d'identité bancaire ou postale (en deux exemplaires).

Présentation / Formation d'accueil : oui

- réunion d'accueil avec différents stands (dont un pour la constitution du dossier administratif) ;
- formation aux logiciels dont Dossier Patient Informatisé.

Fronts de garde ouverts dans l'établissement et internes concernés :

- les IMG en stage en Pédiatrie effectuent leurs gardes aux Urgences pédiatriques ;
- les IMG en stage en Gynécologie effectuent leurs gardes aux Urgences pédiatriques ;
- les IMG en stage dans les services de médecine effectuent leurs gardes aux Urgences adultes.

Organisation du stage de prise en compte de la souffrance psychique (10 demi-journées) : NR

Possibilités de logement sur place :

- logements : 69 logements (36 chambres, 33 studios)
- politique d'attribution des logements : gérée par le Bureau de l'Internat
- coût pour l'interne : avantage en nature (logement et nourriture)
- service de restauration : oui

Internat sur place : oui

Participation de l'établissement aux transports des internes : oui, pour les internes non logés à l'internat

Pratique de l'établissement en matière de respect (Code de Santé Publique, art. R6153-2) :

- du repos de sécurité après une garde de nuit : appliqué
- de la journée de formation hebdomadaire : appliqué

SARTHE – CENTRE HOSPITALIER SARTHE ET LOIR

La Chasse du Point du Jour
BP 10129 – LE BAILLEUL
72205 LA FLECHE Cedex

www.ch-polesantesartheloir.fr
02.44.71.30.00

Présentation générale de l'établissement :

Nombre de lits : 238
Nombre d'agents : 1200
Plateau technique :

- service d'urgence : oui
- imagerie : oui
- laboratoires : oui
- chirurgie : oui
- réanimation : non

Situation géographique et accessibilité :

- distance Angers – Etablissement : 55km
- accessibilité par SNCF : oui arrêt à Sablé puis bus jusqu'au PSSL
- accessibilité par autoroute : oui (durée = 36min ; péage = 4€)
- accessibilité par route sans péage : durée = 54min
- possibilité de stationnement : oui

Responsables des internes en médecine générale :

Responsable pédagogique : Dr Alain BERGERE (abergere@pole-pssl.fr, 02.44.71.34.02)

Responsable administratif : Mme Karine MEZERETTE (kmezerette@pole-pssl.fr, 02.44.71.30.46)

Contact administratif :

Pièces administratives à fournir en début de stage (constitution de dossier) :

- copie de la carte d'identité ;
- copie du Livret de famille faisant apparaître les enfants (le cas échéant) ;
- copie de la carte Vitale ;
- photo d'identité ;
- relevé d'identité bancaire ou postale ;
- copie de la carte d'étudiant ;
- attestation d'assurance en Responsabilité Civile Professionnelle ;
- tout document au regard de la position militaire.

Présentation / Formation d'accueil : oui

- présentation générale de l'établissement, des services et des activités médicales ;
- formation incendie, obtention badge (self et blanchisserie) ;
- formation aux différents logiciels (Atalante, CristalNet, DMU, Serveur laboratoire, ...) ;
- informations du psychiatre, formation plâtres, formation hygiène et bon usage des antibiotiques.

Fronts de garde ouverts dans l'établissement et internes concernés :

- les IMG en stage aux Urgences effectuent leurs gardes aux Urgences ;
- les IMG en stage dans les services de médecine effectuent des gardes mixtes (Urgences + Etablissement).

Organisation du stage de prise en compte de la souffrance psychique (10 demi-journées) : intégré au stage (Responsable local = Dr GANDAR)

Possibilités de logement sur place :

- logements : 3 chambres de 20m² en moyenne
- politique d'attribution des logements : gérée par les Affaires médicales
- coût pour l'interne : néant
- service de restauration : oui

Internat sur place : non

Participation de l'établissement aux transports des internes : oui, selon modalités du décret n°2008-1501

Pratique de l'établissement en matière de respect (Code de Santé Publique, art. R6153-2) :

- du repos de sécurité après une garde de nuit : appliqué
- de la journée de formation hebdomadaire : appliqué

SARTHE – CENTRE DE MEDECINE PHYSIQUE ET DE READAPTATION DE L'ARCHE

1 boulevard de Maule
72650 SAINT SATURNIN

www.ch-arche.fr
02.43.51.72.72

Nombre de lits : 301 (pour l'ensemble du Pôle Régional du Handicap constitué du centre de l'Arche et de la Maison d'Accueil Spécialisée Handi-Village)
Nombre d'agents : NR
Plateau technique :

- service d'urgence : non
- imagerie : NR
- laboratoires : NR
- chirurgie : non
- réanimation : non

Situation géographique et accessibilité :

- distance Angers – Etablissement : 96km
- accessibilité par SNCF : NR
- accessibilité par autoroute : oui (durée = 1h ; péage = 8,90€)
- accessibilité par route sans péage : durée = 1h48
- possibilité de stationnement : NR

Responsables des internes en médecine générale :

Référent pédagogique : Dr Denis COLIN

Référent administratif : Mme Fabienne PERTUISEL

Contact administratif :

Pièces administratives à fournir en début de stage (constitution de dossier) : NR

Présentation / Formation d'accueil : NR

Fronts de garde ouverts dans l'établissement et internes concernés :

- les IMG en stage à l'Arche effectuent des gardes d'établissement

Organisation du stage de prise en compte de la souffrance psychique (10 demi-journées) : NR

Possibilités de logement sur place :

- logements : NR
- politique d'attribution des logements : NR
- coût pour l'interne : NR
- service de restauration : NR

Internat sur place : oui

Participation de l'établissement aux transports des internes : NR

Pratique de l'établissement en matière de respect (Code de Santé Publique, art. R6153-2) :

- du repos de sécurité après une garde de nuit : appliqué
- de la journée de formation hebdomadaire : NR

SARTHE – CENTRE DE SOINS DE SUITE ET DE READAPTATION FRANÇOIS GALLOUEDEC

Route de Changé
72250 PARIGNE L'EVÊQUE

www.centre-gallouedec.com
02.43.41.25.25

Présentation générale de l'établissement :

Nombre de lits : 194
Nombre d'agents : NR
Plateau technique :

- service d'urgence : non
- imagerie : NR
- laboratoires : NR
- chirurgie : non
- réanimation : non

Situation géographique et accessibilité :

- distance Angers – Etablissement : 110km
- accessibilité par SNCF : NR
- accessibilité par autoroute : oui (durée = 1h14 ; péage = 7,50€)
- accessibilité par route sans péage : durée = 1h42
- possibilité de stationnement : NR

Responsables des internes en médecine générale :

Référent pédagogique :

Référent administratif :

Contact administratif : Mme Marie LAHOURATATE (marie.lahouratate@ahs-sarthe.asso.fr)

Pièces administratives à fournir en début de stage (constitution de dossier) : NR

Présentation / Formation d'accueil : oui

- accueil par trois médecins de l'établissement

Fronts de garde ouverts dans l'établissement et internes concernés :

- les IMG en stage au Centre Gallouedec effectuent des gardes d'établissement

Organisation du stage de prise en compte de la souffrance psychique (10 demi-journées) : NR

Possibilités de logement sur place :

- logements : oui
- politique d'attribution des logements : NR
- coût pour l'interne : NR
- service de restauration : oui

Internat sur place : oui

Participation de l'établissement aux transports des internes : NR

Pratique de l'établissement en matière de respect (Code de Santé Publique, art. R6153-2) :

- du repos de sécurité après une garde de nuit : appliqué
- de la journée de formation hebdomadaire : NR

MAYENNE – CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL

33 rue du Haut Rocher – CS 91525
53015 LAVAL Cedex

www.chlaval.fr
02.43.66.50.00

Présentation générale de l'établissement :

Nombre de lits : 719 (E.H.P.A.D, U.S.L.D et maisons de retraite non inclus)
Nombre d'agents : 2329
Plateau technique :

- service d'urgence : oui
- imagerie : oui
- laboratoires : oui
- chirurgie : oui
- réanimation : oui

Situation géographique et accessibilité :

- distance Angers – Etablissement : 81km
- accessibilité par SNCF : oui (durée = 1h40 ; prix trajet = 15,60€ maximum)
- accessibilité par autoroute : non
- accessibilité par route sans péage : durée = 1h14
- possibilité de stationnement : oui

Responsables des internes en médecine générale :

Référent pédagogique : Dr Claude TOUZARD (claudio.touzard@chlaval.fr, 02.43.66.50.00 demander poste 33376)

Référent administratif : Mme Lucette LEBLANC

Contact administratif : Service des Affaires Médicales (affaires.medicales@chlaval.fr, 02.43.66.50.38)

Pièces administratives à fournir en début de stage (constitution de dossier) :

- fiche de renseignements administratifs ;
- copie de la carte d'identité ;
- copie de la carte Vitale ;
- photo d'identité ;
- relevé d'identité bancaire ou postale ;
- attestation d'assurance en Responsabilité Civile Professionnelle.

Présentation / Formation d'accueil : oui

- organisation COSAQSS et des comités techniques s'y rattachant ;
- présentation du service des Urgences ;
- présentation de la pharmacie, du circuit du médicament et des prescriptions ;
- fonctionnement du laboratoire en routine et en garde ;
- informations pratiques (permanence des soins, congés, logements...).

Fronts de garde ouverts dans l'établissement et internes concernés :

- les IMG en stage en Gynécologie-Obstétrique effectuent leurs gardes en Gynécologie-Obstétrique ;
- les IMG en stage en Pédiatrie effectuent leurs gardes en Pédiatrie ;
- les IMG en stage en Réanimation médicale effectuent leurs gardes en Réanimation médicale ;
- les IMG en stage dans les services de médecine effectuent des gardes mixtes (Urgences + Etablissement).

Organisation du stage de prise en compte de la souffrance psychique (10 demi-journées) : libre, à organiser par l'interne (sauf en stage de Pédiatrie : intégré au stage car passage en pédo-psychiatrie).

Possibilités de logement sur place :

- logements : 8 chambres de 16m² et 8 studios de 33m² ; 4 appart T4, 1 appart T3
- politique d'attribution : gérée par le Bureau de l'Internat
- coût pour l'interne : avantages en nature pour logement (87,80€/mois)
- service de restauration : oui

Internat sur place : oui

Participation de l'établissement aux transports des internes : oui

Pratique de l'établissement en matière de respect (Code de Santé Publique, art. R6153-2) :

Syndicat des Internes en Médecine Générale d'Angers (IMGA)

- du repos de sécurité après une garde de nuit : appliqué
- de la journée de formation hebdomadaire : NR

MAYENNE – CENTRE HOSPITALIER DU HAUT-ANJOU

1 quai Georges Lefèvre
BP 405
53204 CHATEAU-GONTIER Cedex

www.ch-hautanjou.fr
02.43.09.33.33

Présentation générale de l'établissement :

Nombre de lits : 539 lits et 44 places
Nombre d'agents :
Plateau technique :

- service d'urgence : oui
- imagerie : oui
- laboratoires : non
- chirurgie : oui
- réanimation : non

Situation géographique et accessibilité :

- distance Angers – Etablissement : 49km
- accessibilité par SNCF : oui en autocar (durée = 40min ; prix trajet = 9.60€) mais attention aux horaires +++
- accessibilité par autoroute : non
- accessibilité par route sans péage : durée = 41min
- possibilité de stationnement : oui

Responsables des internes en médecine générale :

Référent pédagogique : Dr Maryse ROUCHET (sec-anesth@ch-hautanjou.fr, 02.43.09.33.54)

Référent administratif :

Contact administratif : Mme Marie-Line DASSE (mldasse@ch-hautanjou.fr, 02.43.09.33.15)

Pièces administratives à fournir en début de stage (constitution de dossier) :

- copie de la carte d'identité ;
- copie de la carte Vitale ;
- relevé d'identité bancaire ou postale.

Présentation / Formation d'accueil : oui

- constitution du dossier administratif ;
- blouses, élaboration du tableau de garde ;
- rencontre du responsable du service des Urgences ;
- pot d'accueil la semaine suivante.

Fronts de garde ouverts dans l'établissement et internes concernés :

- les IMG en stage au CH de Château-Gontier effectuent leurs gardes aux Urgences

Organisation du stage de prise en compte de la souffrance psychique (10 demi-journées) : libre, à organiser par l'interne.

Possibilités de logement sur place :

- logements : 2 à 3 T1, par convention avec le FJT de Château-Gontier
- politique d'attribution des logements : gérée par la Direction (appeler impérativement 2 semaines avant début de stage)
- coût pour l'interne : avantages en nature
- service de restauration : oui

Internat sur place : non

Participation de l'établissement aux transports des internes : non

Pratique de l'établissement en matière de respect (Code de Santé Publique, art. R6153-2) :

- du repos de sécurité après une garde de nuit : appliqué
- de la journée de formation hebdomadaire : appliqué

MAYENNE – CENTRE HOSPITALIER DU NORD-MAYENNE

229 boulevard Paul Lintier
53100 MAYENNE

www.ch-mayenne.fr
02.43.08.73.00

Présentation générale de l'établissement :

Nombre de lits : 500
Nombre d'agents : 1200
Plateau technique :

- service d'urgence : oui
- imagerie : oui
- laboratoires : oui
- chirurgie : oui
- réanimation : non (mais Unité de Surveillance Continue)

Situation géographique et accessibilité :

- distance Angers – Etablissement : 109 km
- accessibilité par SNCF : non
- accessibilité par autoroute : non
- accessibilité par route sans péage : durée = 1h36
- possibilité de stationnement : oui

Responsables des internes en médecine générale :

Référent pédagogique : Dr Ziad ABOU ABDALLAH

Référent administratif : Mme Catherine VIEL

Contact administratif : Direction des Personnels médicaux (dpmqrc@ch-mayenne.fr, 02.43.08.73.68)

Pièces administratives à fournir en début de stage (constitution de dossier) :

- fiche de renseignements administratifs ;
- copie de la carte d'identité ;
- copie de la carte Vitale ;
- relevé d'identité bancaire ou postale.

Présentation / Formation d'accueil : oui

- accueil par la Direction, le président de la CME, le corps médical et les cadres supérieurs de santé ;
- exposé des formations proposées en interne ;
- désignation et rôle de leurs représentants (désignés chaque semestre par les internes) ;
- logistique hôtelière...

Fronts de garde ouverts dans l'établissement et internes concernés :

- les IMG en stage au CH de Mayenne effectuent leurs gardes aux Urgences

Organisation du stage de prise en compte de la souffrance psychique (10 demi-journées) : intégré au stage.

Possibilités de logement sur place :

- logements : 17 places disponibles, sur deux sites (l'internat et un pavillon)
- politique d'attribution des logements : gérée par la Direction
- coût pour l'interne : néant
- service de restauration : oui

Internat sur place : oui.

Participation de l'établissement aux transports des internes : oui, pour les déplacements liés aux formations à la Faculté d'Angers (véhicule de service mis à disposition pour l'aller-retour).

Pratique de l'établissement en matière de respect (Code de Santé Publique, art. R6153-2) :

- du repos de sécurité après une garde de nuit : appliqué
- de la journée de formation hebdomadaire : appliqué

AUTRES TERRAINS DE STAGES « HOSPITALIERS »

SSR Beaufort en Vallée (30 minutes à l'est d'Angers)

Le service de soins de suite prend en charge les suites d'AVC, de pathologies cardiaques, de chirurgie orthopédique ou viscérale, de maladies infectieuses et les troubles cognitifs.

Le service de médecine prend en charge des pathologies aiguës (infectieuses, cardiaques, ...).

L'interne et le senior se répartissent les patients.

Il n'y a pas de gardes et l'interne ne travaille pas le samedi matin.

Cancérologie à la Clinique Victor Hugo (Le Mans) [*Stage validant pour DESC Soins palliatifs*]

Les chefs sont des médecins généralistes titulaires du DU de « Soins palliatifs et douleur », très disponibles.

Ce stage est très enrichissant avec une bonne approche de la relation médecin patient.

Il n'y a pas de logement sur place mais la question est à l'étude (projet novembre 2013).

La gare du Mans est à moins de 10 minutes à pied. Le trajet entre Angers et Le Mans peut se faire en train/TGV et les seniors en tiennent compte afin que les horaires soient plus souples.

L'interne effectue quelques gardes par mois aux Urgences du CH du Mans, les samedis d'astreintes sont répartis selon le nombre d'internes.

SSR Georges Coulon au Grand Lucé (1h35 d'Angers ; 30 minutes au sud-est du Mans)

Cet établissement assure la rééducation neurologique, traumatique et orthopédique, ainsi que les soins palliatifs, les suites de la prise en charge de l'obésité et l'addictologie. Il existe également une école du dos.

Prise en charge globale de la personne dans le cadre du handicap.

L'interne a la possibilité d'assister à des consultations spécialisées (prise en charge de la douleur, MPR, nutrition, addictologie) ainsi qu'aux séances de kinésithérapie ou d'ergothérapie.

L'interne effectue quelques gardes par mois (avec logement de fonction à proximité immédiate et senior d'astreinte de sécurité). Il ne travaille pas le samedi.

Equipe mobile de Gériatrie à Angers : Association Pass'Age (Angers)

Le stage consiste en des visites à domicile, des évaluations gériatriques standardisées, des mises en place de plans d'aide adéquats, des réunions de concertation géronto-psychologique, et une coordination des soins en relation avec les médecins traitants.

Très intéressant en fin d'internat : prise en charge globale du sujet âgé avec parfois dynamique familiale complexe en ambulatoire.

L'interne effectue ses gardes au CHU d'Angers et ne travaille pas le samedi.

Centre Médico-Psycho-Pédagogique Françoise Dolto (Le Mans)

C'est un lieu de consultation et de soins ambulatoires pour des patients âgés de 6 à 20 ans.

Repérer la psychopathologie, poser un diagnostic, établir la nature des soins proposés.

NOUVEAUX TERRAINS DE STAGES « HOSPITALIERS »

HAD Choletais

Cardiologie à Laval

stage couplé urgences-cardio à Laval (validant pour la maquette de MG)

stage couplé urgences-SMUR au Mans (non validant pour le DESC)

SSR Chemillé

Pédo-psychiatrie à Sablé

Hôpital de jour de MPR au CHU

STAGES AMBULATOIRES

La maquette de DES de Médecine Générale impose la réalisation d'un stage chez le praticien (stage « Prat »). Ce stage ne peut être effectué qu'une seule fois, mais l'expérience ambulatoire pourra, pour certains, être complétée d'un stage ambulatoire Femme-Enfant (SAFE) et/ou d'un stage ambulatoire en soins primaires en autonomie supervisée (SASPAS).

Le CHU d'Angers rémunère l'interne, les honoraires des consultations « solo » sont reversés au praticien.

Ces stages sont répartis entre les départements de Maine-et-Loire (49), Mayenne (53) et Sarthe (72).

La liste des stages « Prat » / SASPAS / SAFE varie d'un semestre à l'autre en fonction de l'ouverture de nouveaux terrains de stage ambulatoires.

Dans les 8 jours qui suivent le choix d'un stage ambulatoire, l'interne devra remettre au Secrétariat du Troisième Cycle de la Faculté de Médecine d'Angers, une copie du contrat d'assurance en Responsabilité Civile Professionnelle, couvrant :

- pour les dommages qui peuvent être causés aux patients des médecins ;
- pour les dommages qui peuvent être causés aux médecins lors du stage.

A noter également que l'interne pendant les 6 mois n'est pas inscrit sur un tableau de garde particulier.

Stage « Prat » (= stage ambulatoire de niveau 1)

Le stage « Prat » se déroule au sein de binômes ou de trinômes de médecins généralistes. Il est accessible dès le 2^{ème} semestre.

La semaine est partagée entre journées dans les cabinets des médecins (3 journées complètes le plus souvent), cours (appelés « cours du module B ») et demi-journées « découverte » (PMI, médecine scolaire, médecine du travail et paramédicaux...).

Les cours ont lieu dans le département où se déroule le stage.

Les internes peuvent prendre des vacances comme pour tout stage hospitalier, en accord avec les praticiens. La seule condition est d'envoyer un courrier de demande de congés aux Affaires Médicales du CHU d'Angers, avec la co-signature du coordinateur du trinôme des généralistes.

Stage SASPAS (= stage ambulatoire de niveau 2)

Ce stage, accessible une fois le stage « Prat » validé, est considéré comme stage professionnalisant. Il n'est donc possible qu'en 5^{ème} ou 6^{ème} semestre.

Le stage se déroule chez 2 ou 3 généralistes, réparti sur 3 jours par semaine. L'interne consulte seul au cabinet, le maître de stage devant être joignable par téléphone en cas de besoin.

L'interne en SASPAS ne doit pas dépasser 12 actes par demi-journée (et maximum 3 patients par heure).

Lors de ce stage, les internes peuvent prendre des vacances comme pour tout stage hospitalier, en accord avec les maîtres de stage. La seule condition est d'envoyer un courrier de demande de congés aux Affaires Médicales du CHU d'Angers, avec la co-signature du coordinateur du trinôme des généralistes.

Il faut également savoir que les SASPAS sont plus souvent choisis l'été, ce qui implique des attributions obligatoires l'hiver. Il paraît donc important, si vous êtes mal classé dans votre promotion et que vous voulez en faire un, de le choisir l'hiver.

Stage SAFE (= Stage Ambulatoire Femme-Enfant)

Dans le cadre de sa maquette obligatoire, l'interne doit réaliser un semestre en **Pédiatrie** et/ou **Gynécologie** qui peut être réalisé en ambulatoire s'il est agréé au titre de la médecine générale.

A la rentrée de novembre 2013, le stage SAFE sera accessible aux internes :

- ayant validé leur stage ambulatoire de niveau 1 ;
- n'ayant pas validé de stage hospitalier en pédiatrie ou gynécologie ;
- à partir du 3^{ème} semestre.

L'interne ayant validé un stage SAFE peut prétendre à un SASPAS par la suite dans sa maquette (soit la possibilité de faire la moitié de son internat en ambulatoire).

ADRESSES ET COORDONNEES UTILES

Structures syndicales

Syndicat des Internes en Médecine Générale d'Angers – IMGA

Siège social au Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins
122 rue du Château d'Orgemont
49000 ANGERS
www.imga.fr

Présidence : imga@imga.fr, 06.79.91.98.16

Responsables Suivi des sites de formation : 06.83.80.75.85 et 06.88.91.55.82

InterSyndicale Nationale Autonome Représentative des Internes de Médecine Générale (ISNAR-IMG) :

286 rue Vendôme
69003 LYON
www.isnar-img.com
04.78.60.01.47

Institutions partenaires

Faculté de Médecine d'Angers :

Rue Haute de Reculée
49045 ANGERS Cedex 01
www.med.univ-angers.fr/fr/index.html
02.41.73.58.00

Secrétariat du Département de Médecine Générale : Mme Julie GAULTIER (julie.loison@univ-angers.fr, 02.41.73.58.10)

CHU d'Angers :

4 rue Larrey
49933 ANGERS Cedex 09
www.chu-angers.fr
02.41.35.36.37

Direction des Affaires Médicales : Mme Loriane AYOUB (loayoub@chu-angers.fr, 02.41.35.55.21)

Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire

17 boulevard Gaston Doumergue
CS 56233
44262 NANTES Cedex 2
www.ars.paysdelaloire.sante.fr
02.49.10.40.00

Mme Florence SAVARY : florence.savary@ars.sante.fr, 02.49.10.43.18

Référent Installation : M. Florent POUGET (ars-pdl-das-asp@ars.sante.fr, 02.49.10.42.50)

M. Sébastien PLU : sebastien.plu@ars.sante.fr, 02.49.10.42.38

Conseils départementaux de l'Ordre des Médecins

Maine et Loire :

122 rue du Château d'Orgemont
49000 ANGERS
www.conseil49.ordre.medecin.fr
02.41.44.43.43

Mayenne :

Rue Louis de Broglie
53810 CHANGE LES LAVAL
www.conseil53.ordre.medecin.fr
02.43.53.41.34

Sarthe

74 avenue du Général de Gaulle
72000 LE MANS
www.conseil72.ordre.medecin.fr
02.43.23.25.80

Conseils Généraux

Conseil Général de Maine-et-Loire (49) :

Place Michel Debré
CS 94104
49941 ANGERS Cedex 09
www.cg49.fr
02.41.81.49.49

Conseil Général de la Mayenne (53) :

39 rue Mazagran
BP 1429
53014 LAVAL CEDEX
www.lamayenne.fr
02.43.66.53.53

Chargé de mission Démographie des Professionnels de santé : M. Guillaume TANSINI
(guillaume.tansini@cg53.fr, 02.43.59.96.08)

Conseil Général de la Sarthe (72) :

Place Aristide Briand
72072 LE MANS Cedex 9
www.cg72.fr
www.medecinensarthe.cg72.fr
02.43.54.72.72

Chargée de mission Santé publique et Actions transversales : Mme Rachel BEUCHER
(rachel.beucher@cg72.fr, 02.43.54.79.26)

Directrice de publication

Annelore DEFOIN

Comité de rédaction et de relecture

Trystan BACON

Annelore DEFOIN

Vincent GOURD

Jennifer LABOUE

Clarisse LITRE

Cécile MENTION

Charles-Henri SERRE

Mis à jour partielle en septembre 2014

Vincent Gourd

*Ce guide est une publication du bureau de l'IMGA.
Il s'inspire des éditions précédentes.*

Syndicat des Internes en Médecine Générale d'Angers (IMGA)

Imprimé à Angers par Welcome Services Copy

Dépôt Septembre 2013